

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/10968  
17 juillet 1973

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-  
CHINOIS-  
ESPAGNOL-  
FRANCAIS-  
RUSSE

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE  
CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION DU COMMONWEALTH DES BAHAMAS A  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. A sa 1731<sup>ème</sup> séance, le 17 juillet 1973, le Conseil de sécurité a été saisi de la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10966). Conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, le Président du Conseil de sécurité a renvoyé ladite demande au Comité d'admission de nouveaux Membres en le priant de l'examiner et de faire rapport sur ses conclusions.
2. A sa 43<sup>ème</sup> séance, le 17 juillet, le Comité a examiné la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas et a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de sécurité d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.
3. En conséquence, le Comité a décidé de recommander au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution suivant :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10966),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies."